Département du CHER
la cgt
www.ud18.cgt.fr

N° 370
JANVIER 2014

# BULLETIN d'INFORMATION

*Mensuel de*
***Union Départementale***
***des Syndicats CGT***
***8, Place Malus***
***18000 BOURGES***

-o-o-o-

ISSN 1168-0423
Prix : 0,15 €

Dispensé du Timbrage
Bourges CTC
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 22/01/2014

## Edito

## PATRONAT : 1 / SALARIÉS : 0

Voilà c'est fait. La majorité gouvernement s'est enfin déclarée social-démocrate à travers l'allocution de son premier responsable mardi, lors de sa conférence de presse. Grande messe médiatique de surcroît qui a annoncé la suite du programme de casse sociale introduite par les vœux du 31 décembre.

Nous aurions pu imaginer Pierre Gattaz devant les journalistes tellement les propos semblaient venir tout droit du cahier revendicatif du patronat. Ce ne sont pas simplement les entreprises adhérentes du MEDEF qui revendiquent la libéralisation totale du travail, mais bien la totalité du monde des gouvernants, petits, moyens et gros du CAC 40 jusqu'aux travailleurs indépendants.

La culture du chacun pour soi, du profit à tout prix, de la concurrence libre et non faussée a encouragé la classe politique, depuis des dizaines d'années, à détruire très méthodiquement les acquis obtenus par les luttes sociales de l'ensemble des travailleurs.

Ce que le patronat veut, ce que l'Union Européenne veut, ce que le FMI et la banque mondiale veulent, ce gouvernement le fait. Aucune contestation, aucune protestation, encore moins de consultation du peuple et des salariés sur les orientations sociales et économiques. Ce gouvernement décide au niveau européen et applique sans discernement, sous couvert de démocratie, des mesures plus régressives les unes que les autres. Sous couvert de démocratie car le seul lieu de débat possible qui est le parlement français n'est simplement qu'une chambre d'enregistrement de la Commission Européenne, des injonctions d'«élites» non élues appartenant aux grands groupes industriels et financiers. Mais pire encore, le Président, en concertation avec le patronat et avec l'accord de certains syndicats, tient à faire passer les grandes contre-réformes sociétales par ordonnances. Cette méthode, contraire à tous débats démocratiques, ne permettra plus aux élus du peuple que sont les députés et sénateurs de pouvoir s'exprimer dans la contradiction. Mais il est vrai, qu'à part quelques-uns, la quasi-totalité des parlementaires, de la social-démocratie à la droite dans son ensemble, pensent et poussent au même modèle économique.

Pourquoi autant de précipitation de la part de l'exécutif si ce n'est la peur du débat d'idées avec la population qui pourrait entraîner la colère collective ?

Le pacte de responsabilité en est la preuve, mais pour le camp d'en face. Pour éviter la colère collective du patronat qui manifeste très régulièrement par corporation, Hollande fait un geste historique de baisse de cotisations et augmente dans le même temps et signe publiquement son appartenance au capital .

Le rapport sur la Sécurité Sociale et sur le financement des retraites prévu dans les mois à venir ne présagent rien de bon pour la classe ouvrière.

**Emparons-nous du 6 Février et du 13 pour revendiquer un autre modèle économique.**

Hollande, Président tout mou ???

*Sébastien MARTINEAU*

***Sommaire*** :

| | |
|---|---|
| Edito : Patronat : 1 / Salariés : 0 | P. 1 |
| Tract appel 6 Février | P. 2-3 |
| 13 Février à Tours - La poste de Chateaumeillant | |
| La formation syndicale 1er trimestre | P. 4 |
| Syndicat CGT Michelin | P. 5 |
| Mines & Energies : Droit aux vacances pour tous | P. 6 |
| Vie syndicale : Elections - Cartes de Vœux UCR | P. 7 |
| Hommage à Jack Chaillou | P. 8-9 |
| Communiqué de l'INDECOSA CGT 18 | P.10 |
| Chronique Juridique | P.11 |
| Touristra vacances | P.12 |

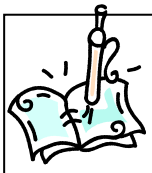

## AGENDA

***

**JEUDI 6 FEVRIER 2014**
**Grève et manifestations**
**BOURGES - 10 h 30 - Place Séraucourt**
**VIERZON - 10 h 30 - Forum République**
**ST AMAND - 10 h 30 - Place Carrée**
**ST FLORENT - 10 h 30 - Pl. de la République**
**LA GUERCHE - 10 h 30 - Pl. Gal de Gaulle**

**13 Février 2014 à TOURS**
**«Forum Régional Stratégie Nationale de Santé en Région Centre»**
**Départ de Bourges à 10 heures**
**Place Séraucourt**

Directeur de la publication : Sébastien MARTINEAU - N° Commission Paritaire 1018 S 06672 – Imprimé par nos soins
Tél 02 48 21 24 79 - E.Mail : cgt.ud.cher@wanadoo.fr - Site Internet : www.ud18.cgt.fr

# Pour nos salaires, nos emplois, notre protection sociale, ORGANISONS PARTOUT LA RIPOSTE

## TOUS EN GRÈVE et MANIFESTATIONS LE 6 FEVRIER 2014

---

Cette nouvelle année 2014 commence comme l'année précédente, sur des reculs sociaux pour les salariés, les retraités, les chômeurs et les plus précaires.

Pour autant, de nombreux avantages et cadeaux ont été faits ou sont en préparation pour le patronat qui n'en a jamais assez. Sous prétexte de « compétitivité», de «coût» du travail, «d'emploi», l'ensemble des patrons revendiquent moins de fiscalité, moins de prélèvements obligatoires, moins de droits, mais plus d'obligations, pour les salariés.

La loi dite de sécurisation de l'emploi de juin 2013 a ouvert une énorme brèche dans le Code du Travail en permettant l'augmentation du temps de travail sans augmentation de salaire. Elle généralise la mobilité forcée obligatoire sous peine de licenciement et fragilise notre Sécurité Sociale. Elle impose une complémentaire santé d'entreprise concurrente à l'Assurance Maladie pour tous imposable sur le revenu des salariés et défiscalisée pour l'employeur ; En contrepartie, aucun droit nouveau pour les travailleurs et leur famille.

La contre réforme des retraites allonge encore un peu plus la durée de cotisation tout en diminuant le montant des pensions. Déjà, actuellement, des milliers de nouveaux retraités voient leurs pensions rabotées par manque de trimestres cotisés.

Et là, on nous annonce qu'en Mai 2014 de nouvelles mesures régressives devraient être prises. De qui se moque-t-on ? Toutes les réformes précédentes devaient régler le soi-disant problème de financement. Rien de tout cela, sauf que les travailleurs devront toujours plus s'épuiser au boulot.

Et puis dernièrement, il y a la hausse de la TVA. Pas pour combler un pseudo déficit de l'Etat, mais pour financer un énième cadeau au patronat. Eh oui, toujours les mêmes. Cette augmentation doit permettre de financer, donc payer, les 20 milliards d'€uros de Crédit d'Impôt, Compétitivité Emploi.

Ce dispositif, au motif de rendre les entreprises plus compétitives, viendra gonfler leurs profits. De qui se moque-t-on ? L'ensemble des entreprises ont déjà bénéficié de 200 milliards d'allègements en tout genre pour combien d'emplois créés ???
1 million de chômeurs en 1981 contre 5,5 millions aujourd'hui.

Enfin, l'annonce du «pacte de responsabilité» de ce début d'année apporte la joie et la bonne humeur du côté des patrons et un coup de poignard pour le monde du travail et plus globalement à l'ensemble de la population.

Le gouvernement vient de répondre très favorablement aux revendications de l'ensemble des organisations patronales en accordant une baisse de prélèvement de près de 35 milliards d'€uros de cotisations sociales, servant à financer la branche famille (Allocations Familiales). Ces cotisations («charges» pour les possédants) sont une partie du salaire socialisé qui appartient à chaque travailleur. Cette cotisation historique fut mise en place pour que chaque famille puisse élever, éduquer, habiller, nourrir ses enfants et augmenter les salaires. C'est un complément pour couvrir une partie des frais qu'engendrent les enfants.

Cette somme prétendument payée par les patrons et les entreprises est en réalité prise, comme les

**autres cotisations et les salaires, sur la richesse exclusivement créée par l'ensemble des salariés de ce pays. Le patronat ne l'a jamais acceptée. Ce gouvernement lui donne satisfaction en voulant transférer ce mode de financement vers l'impôt, payé par tous. C'est inadmissible !**

**D'autres surprises ont été annoncées comme les assises de la fiscalité qui préfigurent encore un merveilleux moment patronal. Et cerise sur le gâteau austère, 50 milliards d'économies sur le budget de l'Etat, les collectivités territoriales et la protection sociale.**

**Contrairement à l'austérité brutale en Grèce, en Espagne au Portugal, en Italie, le gouvernement français, en accord avec l'Union Européenne, nous impose la rigueur sous couvert de compétitivité de l'économie française face aux entreprises. Le peuple allemand est le prochain sur la liste des prédateurs économiques.**

**Face à ce déferlement idéologique, ce battage de tout le milieu médiatique et pseudo économique, la CGT a décidé de riposter très fortement, que ce soit sur les actions comme sur les revendications.**
**La CGT, contrairement à d'autres syndicats, réformistes eux, n'a pas signé les Accords Nationaux Interprofessionnels qui cassent les retraites, le Code du Travail ou encore la formation professionnelle. Nous n'avons pas co signé un document assassin contre le monde du travail avec l'ensemble du patronat, etc….**

**Au contraire, nous proposons des solutions et des revendications qui portent un changement radical de société, basées sur la lutte de classe des travailleurs contre le capital.**

***Ces quelques propositions de l'Union Départementale CGT du Cher ne sont ni irréalistes, ni utopistes ; il nous faut simplement avoir un autre regard sur la société actuelle.***

***Nous exigeons*** **:**

**Une augmentation générale des salaires, pensions et minima sociaux ;**

- **Un SMIC à 2.000 €uros brut ;**
- **Un emploi à temps plein pour tous. Le CDI doit être la norme pour le Secteur Privé et l'emploi statutaire pour les Services Publics ;**
- **La retraite à 55 ans pour tous à taux plein ;**
- **La prise en charge des soins à 100 % par la Sécurité Sociale ;**
- **L'arrêt immédiat de toutes les exonérations de cotisations pour le patronat.**
- **L'annulation de la hausse de la TVA (impôt le plus injuste qui soit).**

# LE 6 FÉVRIER DANS TOUTE LA FRANCE

## JOURNÉE DE LUTTE INTERPROFESSIONNELLE

## ACTIFS – RETRAITÉS – CHOMEURS

***Dans le CHER*** **:**

| | | |
|---|---|---|
| **BOURGES** | **10 h 30** | **Place Séraucourt** |
| **VIERZON** | **10 h 30** | **Forum République** |
| **ST-AMAND** | **10 h 30** | **Place Carrée** |
| **ST FLORENT** | **10 h 30** | **Place de la République** |
| **LA GUERCHE** | **10 h 30** | **Place du Général de Gaulle** |

**Le Comité Régional CGT Centre appelle au rassemblement lors du**

**«Forum Régional Stratégie Nationale de Santé en Région Centre»**

**organisé par le Ministère de la Santé le**

# JEUDI 13 FEVRIER 2014 à 13 heures au VINCI à TOURS

**La stratégie Nationale de Santé décidée par le Gouvernement et mise en place par la Ministre de la Santé a pour but annoncé d'«améliorer l'état de santé des Français» … «de mieux répondre aux besoins de nos concitoyens», d'adapter le système « aux défis majeurs du 21ème siècle», de «lever tous les obstacles financiers». Sur le papier, la démarche et la réflexion sont louables. Mais dans les faits, ce gouvernement sous injonction du patronat tient à nous faire accepter une réorganisation qui va dans le sens de la privatisation totale du régime de santé, de son financement à l'exécution des soins.**
**Sans l'intervention des salariés et des usagers, notre système actuel risque d'être encore une fois malmené par le capital. L'assurance maladie nous appartient, c'est à nous de décider ce que l'on veut.**

**L'Union Départementale organise un départ collectif à 10 heures Place Séraucourt.**

## FACTEURS de CHATEAUMEILLANT, suite ….

**Comme vous le savez peut-être, trois agents de La Poste de Chateaumeillant sont convoqués à un Conseil de discipline le 23 janvier à la Direction de la Poste à Tours.**
**Ces agents ont seulement distribué un tract à la population en dehors de leur temps de travail par rapport à leur situation et c'est cela qui les envoie en Conseil de discipline, avec 3 mois de mise à pied demandés pour les deux premiers, et 4 mois pour le troisième.**
**Nous sommes en rassemblement syndical avec FO et SUD.**

**La Direction de la Poste veut casser le droit syndical et citoyen de la liberté d'opinion.**
**Un préavis de grève a été déposé pour ce Conseil de discipline. Un certain nombre d'agents du Bureau seront sur place à Tours.**
**Merci à tous les camarades pouvant être à leurs côtés, de leur apporter un peu de réconfort et démontrer que la fraternité à la CGT n'est pas un vain mot.**

*Syndicat CGT FAPT 18*

## FORMATION SYNDICALE UD-CGT 18

## Inscriptions 1er Trimestre 2014

➢ **Organisation et Vie Syndicale - Politique Financière**

**Les 11 - 12 & 13 Mars 2014 à Bourges**

***Thèmes abordés*** :
La syndicalisation, la vie syndicale et la politique financière dans le syndicat et à l'Union Locale.

***Salariés(ées) concernés(ées)*** :
Les secrétaires généraux, les secrétaires à l'organisation, les trésoriers des syndicats et des Unions Locales.

➢ **Formation COGITIEL** :
Les Syndiqués, les syndicats qui sont intéressés s'inscrivent le plus rapidement possible auprès de l'UD.
Dès lors, des dates vous seront proposées.

➢ **Formation Régionale - Direction d'une Union Locale : 3 - 4 et 5 MARS 2014 à BOURGES**
Ces journées sont adressées aux membres des Directions d'Union Locale

**Pour toutes ces formations, déposez vos congés éducation auprès de vos entreprises UN MOIS AVANT LE DEBUT de la formation.**

Syndicat CGT Michelin

Tél. 04 73 36 07 71
Fax 04 73 37 28 57
Mail :
CGT Michelin@wanadoo.fr

# Salaires 2014 : des annonces en forme de provocation !

A la réunion du 18 décembre 2013, Michelin a fait des « propositions » choquantes :

- Pour toutes les catégories des augmentations « moyennes », tout compris (PA, AI, …..), encore inférieures à celles de 2013 :
  - 2,3 % pour les agents et les collaborateurs
  - 3,3 % pour les cadres.
- Pas d'augmentation générale pour les collaborateurs et les cadres.
- 0,6 % d'augmentation générale pour les agents au 1er juin 2014 (ou 1 % d'AG si un syndicat accepte de cautionner ces baisses de pouvoir d'achat).

Michelin s'approche de son objectif : supprimer les augmentations générales pour les agents !

**Les prix augmentent, les impôts augmentent … mais les profits Michelin battent record sur record, et les prévisions sont au beau fixe pour les années à venir.**

## Non à une nouvelle baisse de notre pouvoir d'achat !

Dès le 1er janvier :

⇒ Les cotisations retraites salariales augmentent de 0,2 %.

⇒ La TVA augmente de 0,4 % (passant de 19,6 % à 20 %) sur la plupart des produits, et de 3 % (10 % au lieu de 7 %) sur les transports en commun, la restauration, les travaux, etc…

Ces augmentations correspondent à une baisse de plus de 0,6 % de notre pouvoir d'achat.

⇒ Elles annulent, de fait, l'AG de 0,6 % que Michelin annonce pour les agents.

**Et les prix vont continuer à augmenter**. Ainsi, l'EDF et le timbre-poste vont augmenter de 5 % en 2014. Quant aux impôts sur le revenu, ils vont encore augmenter cette année par la prise en compte dans le salaire imposable de la participation patronale à la cotisation de la mutuelle

Pour les patrons, les cotisations sociales ne vont pas augmenter. Au contraire, le gouvernement leur fait 10 milliards d'€uros de cadeau avec le « crédit compétitivité ». Michelin va largement en profiter.

**Alors exigeons une augmentation générale pour toutes les catégories de salariés et que nos salaires soient indexés sur la hausse réelle des prix et des impôts.**

**La revendication de 350 €uros mensuels pour tous est plus que jamais d'actualité.**

## Le 6 Février, la CGT appelle à une journée nationale d'action.

## Saisissons cette occasion d'exiger des salaires qui permettent de faire face à la hausse des prix et de faire vivre nos familles !

*8 Janvier 2014*

# Vacances :
# « Où je veux, quand je veux et avec qui je veux ... »

(slogan CFE CGC-UNSA) avec la complicité de la CFDT.

Au-delà de toute communication démagogique, comme le dit si bien la CFE-CGC (information salariés sur le conseil d »'administration de la CCAS du 12 décembre 2013), et face aux velléités de certains dans une démarche purement électoraliste, la CGT se positionne « contre » la politique du chèque-vacances, dans les IEG.

- Mais pourquoi diable continuer à «faire une offre de vacances obsolète » avec la CCAS ?
- Pourquoi diable ne pas suivre «les attentes des agents et de leurs familles alors que 75 % des ouvrants droits ne partent pas en vacances avec la CCAS» ???
- Pourquoi ne pas « faire cesser les inégalités d'accès aux vacances au plus vite » ??, écrit la CFE-CGC dans sa communication.

***La CGT se positionne, simplement, contre cette politique dans les IEG pour la raison suivante :***

Le «cœur » des vacances, hébergement, voyages/transport ne représente plus, aujourd'hui, que 55 % des utilisations du chèque-vacances, créé il y a seulement 30 ans.

Voilà ce que cette politique de «suppression des inégalités d'accès aux vacances» a apporté de concret aux salariés :

⇒ 11,2 M d'€uros de chèques-vacances distribués par les CE en France sont demeurés non présentés à la fin du millésime 2012 (perdus ou périmés).

⇒ 27,9 M d'€uros de commissions ont été collectés par l'ANCV (Association Nationale des Chèques Vacances) auprès des CE, en 2012, sur le budget chèque vacances.

⇒ 29 % des chèques-vacances sont utilisés pour la restauration, pendant les vacances… Eh oui, il faut bien sortir une fois ou deux au restaurant, cela fait également un complément avec les chèques restauration qui servent aujourd'hui, en partie, à payer les courses hebdomadaires….

**Quel bel exemple de suppression des inégalités que voilà !!!**

Cela correspond dans les faits à une distribution d'un revenu supplémentaire dont chacun fera effectivement l'usage dont il a besoin, sans que les entreprises des IEG ne mettent de moyens supplémentaires, amputant d'autant l'entretien du patrimoine actuel et/ou la masse salariale de la CCAS…

**«Où je veux, quand je veux et avec qui je veux…. »**
(citation CFE-CGC)

A l'opposé de cette revendication, et avec plus d'un siècle d'expérience dans les luttes, la CGT agit principalement pour que vive le :

**« DROIT AUX VACANCES POUR TOUS »**

Pour mémoire, c'est en 1971 que naît la notion de chèque vacances, à l'initiative de la CGT, lors de la création de l'UCCV (Union Coopérative du Chèque Vacances).

Le but était de supprimer une large inégalité à l'accès aux vacances des familles des salariés ne disposant que de faibles revenus. Ce chèque-vacances devait être financé essentiellement par les entreprises (ce n'est pas le cas aujourd'hui).

Nous ne pouvons que nous féliciter de l'instauration en 1982 de l'ANCV (Agence Nationale pour le Chèque Vacances). Il aura fallu attendre 1998, avec l'implication de la CGT, pour que les salariés des entreprises de moins de 50 salariés qui ne disposent pas d'un CE (rappelons-le !!!) aient également accès aux chèques-vacances !!!

**Cependant nous ne pouvons comparer la CCAS, qui dispose d'un patrimoine et de personnel qualifié pour mettre en œuvre des activités sociales reconnues** (même si rien n'est jamais parfait et que la gestion est majoritairement attribuée à la CGT par les urnes), **avec le CE d'une PME dépourvu de structures d'hébergement et disposant d'une dotation malheureusement insuffisante.**

**Avec la CCAS, l'attribution «à tour de rôle» dans les affectations permet à chacun de bénéficier de séjours dans nos «institutions» ou avec des « partenaires ».**

**Avec la CCAS, l'application d'une tarification sur la base d'un «coefficient social», permet à chacun de partir dans des conditions financières acceptables.**

**La CCAS est unique en France et dans le monde, cela fait bien des envieux, alors sachons tous ensemble garder cet acquis.**

*Bourges, le 14 Janvier 2014*

# VIE SYNDICALE

***Rectificatif :***

**Dans le Bulletin n° 369 de Décembre 2013 concernant les Elections des Comités d'Etablissements et des Délégués du Personnel à GIAT/NEXTER du 5 Décembre 2013 il fallait lire :**

**La CGT recueille 47,24 % des voix en CE et 46,66 % en DP.**

## Elections professionnelles à la C.T.B. (Transports Urbains de Bourges)

Au TU de Bourges, la journée du 12 décembre était marquée par les élections professionnelles.

Déjà aidée par une CFDT super-réformiste, la direction a franchi une étape supplémentaire en installant le syndicat CFE-CGC. Pour donner une audience suffisante à ce nouvel outil anti-cgt et franchir le cap des 10 %, elle avait promu cinq agents au collège maîtrise début 2013 (on comprend mieux aujourd'hui cet élan de générosité).

Mais grâce à un bon travail de terrain, notre syndicat CGT sort majoritaire de ces élections et nous réclamerons le secrétariat du CE. Néanmoins, les deux prochaines années seront difficiles. En passant sous la barre des 50 % nous ne serons plus en capacité de dénoncer les accords régressifs que compte mettre en place la nouvelle troïka (augmentation du temps de travail journalier, planification des congés payés, etc…). Nous allons, donc, dès aujourd'hui, travailler sur le rapport de forces avec l'ensemble des salariés pour nous donner les moyens de contrer ces mauvais plans.

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui nous ont soutenus.

Et maintenant, tous ensemble dans la lutte.

| | CGT | CFDT | CFE-CGC |
|---|---|---|---|
| **Comité d'Entreprise** | **46,62%**<br>2 Elus Titulaires<br>2 Elus Suppléants | **42,57 %**<br>2 Elus Titulaires<br>2 Elus Suppléants | **10,81 %**<br>1 Elu Titulaire<br>1 Elu Suppléant |
| **Délégués du Personnel** | **50,32 %**<br>2 Elus Titulaires<br>2 Elus Suppléants | **37,53 %**<br>2 Elus Titulaires<br>2 Elus Suppléants | **12,15%**<br>1 Elu Titulaire<br>1 Elu Suppléant |

***Campagne de «Cartes de Vœux» au Président de la République, par l'Union Confédérale des Retraités.***

***Les retirer auprès des syndicats de retraités, des Unions Locales, de l'Union Départementale.***

***Après signature, les rapporter ;***

***Celles-ci seront remises en Préfecture dans la semaine du 17 au 20 Février.***

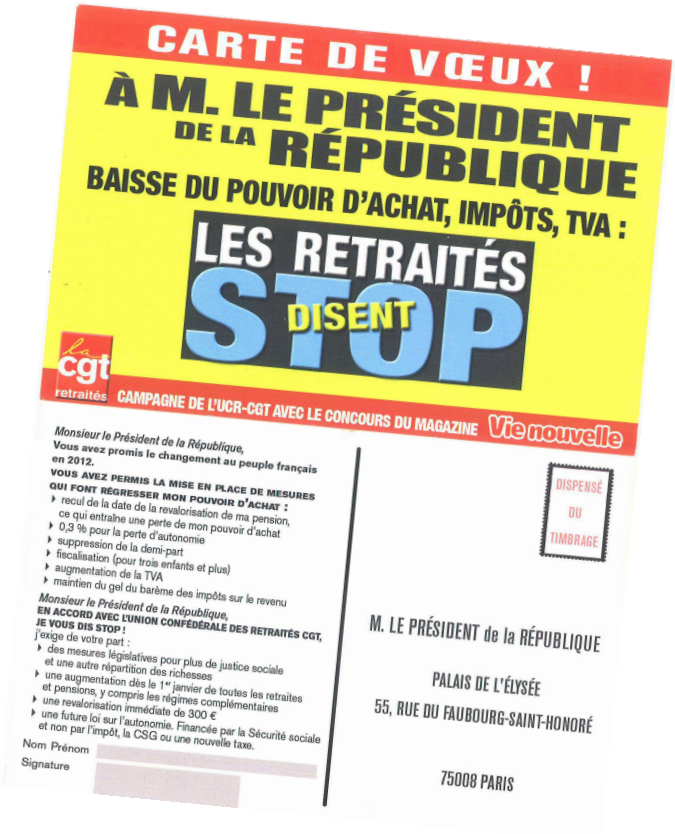

# HOMMAGE

***Extrait du discours de Robert Auvity lors des obsèques de***

## Jack CHAILLOU
## *1931/2013*

Mon cher Jack,

Tu es, malgré une "escapade" assez longue en région parisienne, un berrichon pur jus. Tu es né à Vierzon le 21 Novembre 1931. Ta scolarité s'est effectuée dans le Cher, où elle s'est terminée par un apprentissage à l'Ecole Professionnelle de la SNCAC, qui était située rue Félix Chédin à Bourges d'où tu es sorti avec un CAP de tourneur.

Dès ta sortie d'apprentissage, tu es embauché en 1948 à la SNCAC *(Nord aviation, SNIAS, Aérospatiale, aujourd'hui MBDA).* En 1956 tu gagnes la capitale, ou, plutôt ses environs, puisque c'est à l'usine de Châtillon sous Bagneux que tu vas exercer tes talents professionnels à partir de 1956, jusqu'aux années 1970 au cours desquelles, à la faveur d'une restructuration, tu regagnes ton Berry natal en venant travailler à l'usine Aérospatiale du Subdray en 1972. C'est à partir de cette époque que nous allons faire connaissance.

Militant CGT tu l'es depuis ton apprentissage (15 ans). Tes quinze ans, tu les fêtes dans une période faste pour le mouvement ouvrier ; depuis 1945, le Ministre Communiste du Travail s'appelle Ambroise Croizat, il était le secrétaire général de la fédération CGT de la métallurgie, et les avancées pour les travailleurs seront considérables (Sécu, retraites, Allocations familiales, C.E., et bien d'autres) ; nous sommes en 1946. C'est sans doute pour cette raison que son nom vient seulement d'intégrer le dictionnaire. La haine de classe est tenace.

Il faut aussi souligner que ton père a eu une grande influence sur tes engagements. Il était un militant de la CGT et du Parti Communiste. Résistant, ses engagements lui valurent l'arrestation par la Gestapo et l'emprisonnement.

Ta classe sociale, pour ta part tu l'as bien servie jusqu'à tes derniers jours. Seule la maladie l'a interrompue il y a quelques semaines seulement après quelques 67 ans de militantisme. Des tâches syndicales, tu en as accompli pendant toutes ces années. Pas souvent dans les premiers rôles. Ta modestie t'en empêchait.

Ainsi, après tes débuts à l'école professionnelle comme collecteur, tu seras à Châtillon toujours adhérent à la CGT, puis secrétaire de la section syndicale et délégué du personnel de 1957 à 1972. Dès ton arrivée au Subdray, tu es secrétaire du syndicat de ce nouvel établissement et délégué du personnel et tu le resteras jusqu'en 1987.

A Bourges, ton expérience du combat face à un patron qui ne pense qu'à liquider la CGT, tes compétences dans de nombreux domaines, ton sérieux, vont rapidement attirer l'attention de l'UL et de L'UD. Je vais aborder en particulier deux aspects de ta vie militante qui ont pris une grande place dans ta vie.

***Les Prud'hommes***

En décembre 1982 tu es élu Conseiller Prud'hommes. Tu seras réélu sans discontinuer jusqu'en 1997. Comme toutes les tâches que tu accompliras, c'est avec passion que tu te lances dans cette aventure si particulière, qui demande fermeté sur les positions de classe, mais aussi diplomatie et connaissances juridiques étendues, ainsi qu'une grande opiniâtreté. Tes qualités te feront apprécier de tes camarades syndicalistes y compris au-delà de la CGT, respecter et craindre de nos adversaires.

Tu n'élevais que rarement le ton, tes arguments étaient par contre toujours percutants, s'appuyant sur une acquisition permanente de connaissances et un vocabulaire d'amoureux de livres, de lecture, de belles lettres, en un mot sur une culture qui aurait pu faire rougir quelques intellectuels. Toutes ces qualités s'accompagnaient d'une grande sensibilité à la détresse humaine, à l'injustice, sans lesquelles cette fonction perdrait tout son sens.

La majorité des élus salariés de ta section (industrie), t'avait confié la tâche de présider celle-ci. Pour toi président de section n'était pas un titre honorifique, mais un moyen de faire avancer le droit et la jurisprudence en faveur des travailleurs, mais aussi d'améliorer l'accueil dans ce tribunal d'un genre particulier, pour qu'il soit toujours mieux au service des justiciables salariés.

Des patrons t'ont accusé d'être trop proche des ouvriers ! De ta fidélité à la classe ouvrière tu en étais fier, car tu ne te prenais pas pour un juriste, et tu le martelais toujours : «*mes compétences, mes connaissances, je les dois à la CGT et c'est parce que cette dernière représente un rapport de forces que je suis respecté*». D'une affaire gagnée, tu ne tirais aucune gloire personnelle. Pour toi c'était une victoire de classe, collective, obtenue grâce à cette CGT que tu aimais tant.

***L'Institut d'Histoire Sociale***

Je l'ai déjà dit, beaucoup de choses te passionnaient, mais il y a une matière qui t'attirait tout particulièrement : l'Histoire ! Pas celle des secrets d'alcôves! Non la grande avec un grand H, celle qui permet de comprendre et d'analyser le présent pour se projeter dans l'avenir. Tu pensais que ceux qui oublient les enseignements de l'histoire sont condamnés à la revivre ! Aussi, lorsque Maurice Renaudat te sollicita en 1987 pour militer à la création de notre Institut CGT d'Histoire Sociale tu répondis sans hésiter : "*présent*". Il y a quelques semaines encore, tu rédigeais malgré le mal qui te rongeait déjà, un article pour le n° 79 des Cahiers d'Histoire Sociale, notre revue trimestrielle.

Tu faisais parti edes premiers adhérents et dirigeants de notre IHS, dont les statuts ont été déposés en juillet 1987. C'est donc plus d'un quart de siècle de combat pour que les adhérents CGT, les travailleurs en général, aient une connaissance approfondie de l'histoire sociale et syndicale, de leur histoire dont ils sont privés par le système éducatif, par les médias. Nous n'existons pas pour ce système capitaliste qui ne parle des salariés que comme des charges. Pourtant sans eux comment auraient-ils pu accumuler tant de richesses ? Quand l'IHS a créé, avec les UD, les collectifs départementaux, tu as pris toute ta place dans celui du Cher en étant l'un des animateurs.

Tu as animé plusieurs grandes initiatives, notamment lorsque dans les années 2000, Jean-Claude GUILLON le président de l'époque a été contraint d'abandonner son activité pour raison de santé, tu as été l'un des principaux artisans de la continuité. Dans le Cher en 1995 tu t'es beaucoup investi dans la rédaction d'une brochure sur les origines de la CGT dans le département. Il faut citer aussi ton investissement dans une exposition et une brochure "60 ans de lutte dans l'aéronautique". Dans la rédaction du répertoire de notre revue du n° 1 au n° 70 en 2010. Etc..., etc...

Tu vas terriblement nous manquer. J'ai bien du mal, pour ma part, à me faire à l'idée que je ne viendrais plus te chercher à Preuilly pour partir en réunion.

***Ton syndicat CGT de Retraités***

Toutes ces tâches accomplies au service de l'histoire sociale ne t'empêchaient nullement de participer à l'activité de ton syndicat de retraités CGT de l'Aérospatiale, ainsi qu'à chaque occasion, dans la mesure de tes possibilités, aux initiatives départementales ou locales (manifestations, rassemblements, réunions, etc ...).

Partout et toujours avec la même rigueur, le même sens des responsabilités, la même fidélité aux engagements de tes 15 ans.

***Le Camarade***

Il y avait quelques facettes de ta personnalité un peu moins connues du plus grand nombre. Lorsque nous rédigions ou relisions des textes, ta volonté de toujours être le plus près possible de la meilleure analyse, de la rédaction la plus correcte, la plus facile à comprendre, en un mot ton perfectionnisme, te faisait quelquefois passer pour un tatillon (un tason en berrichon).

Encore moins connu sans doute, ton côté farceur, pince sans rire, pouvant inventer un évènement imaginaire et le faire croire au plus méfiant, tant ton argumentation était étayée et argumentée. Avec l'un de tes bons camarades du Conseil de Prud'hommes, vous aviez des échanges épistolaires qui ont dû intriguer plus d'une fois le facteur de Preuilly quand ton adresse était ainsi libellé : " Mr Jack Chaillou, conservateur des arts et des lettres de Preuilly " ou bien encore "Mr Chaillou, dit St Just".

***Fidélité en amour***

Ta fidélité s'étendait à tous les domaines de ta vie, et tout particulièrement à ta vie familiale. A tes côtés Danielle, ton épouse depuis 1956, avec qui tu as vécu le grand amour jusqu'à ton dernier souffle, vos deux fils et leurs épouses, vos trois petits-enfants et deux arrière-petits-enfants que tu as eu le bonheur de connaître, ils vont devoir vivre désormais sans toi, nous aussi, tes copains de la CGT.

Nous sommes fiers d'avoir côtoyé un homme comme toi, d'un engagement à la hauteur d'une fidélité sans faille à la défense des intérêts des salariés. Pendant près de 70 ans, avec courage, ténacité et abnégation, tu as pris toute ta place dans le combat de ton organisation syndicale.

Nous ne pouvions nous quitter, cher Jack, sans ces quelques mots qui sont bien loin de rendre compte d'une vie aussi riche, qui restera pour nous un exemple.

A vous Danielle, à Franck, Catherine et Erick, vos enfants, à Jonathan, Nils et Tom, vos petits enfants et leurs conjointes, à vos arrière-petits-enfants, Rose et Arthur, et à toute la famille, nous adressons, au nom de l'Institut CGT d'Histoire Sociale - Région Centre, du syndicat CGT des retraités de l'Aérospatiale, de l'Union Départementale CGT du Cher, du Comité Régional CGT, nos bien sincères condoléances. Permettez-moi d'y joindre les miennes. Soyez assurés de notre totale sympathie en ces douloureux moments.

Bourges, le 3 Décembre 2013
*Robert Auvity*

8 Place Malus
18000 BOURGES
Tél 02 48 50 00 32

***COMMUNIQUE DE PRESSE***

# *Pourquoi les représentants Indécosa-cgt 18 n'ont pas voté l'augmentation des loyers HLM au 1er janvier 2014 ?*

Comme à chaque fin de mois de janvier, les Offices HLM adresseront aux locataires la quittance pour leur loyer 2014 avec une majoration de début d'année de 1,8 %. C'est énorme !

Il faut savoir, s'agissant de l'augmentation des loyers et charges durant les dix dernières années (2003 – 2013), qu'elle a été de **plus de 20 %** pour les locataires HLM**.** A titre d'exemple 25,6 % pour la SA HLM France Loire, 24,4 % pour l'OPH du Cher...

***Qu'en est-il en regard de l'évolution des revenus des locataires ?***
Les retraites, Régime Général et Complémentaire A.R.R.C.O., n'ont augmenté, dans le même temps, que de 17,73%. Qu'en est-il de l'évolution des salaires des salariés dans leur diversité, des indemnités chômage, de l'Aide Personnalisée au Logement ?

Le salaire moyen n'a bougé que de 6,4% dans les 5 dernières années. Et les dépenses de logement - *qui constituent le premier poste de dépenses des ménages* - ne sont pas les seules qui augmentent beaucoup plus vite que les revenus ! Citons : le gaz, l'électricité, l'eau, la hausse de la TVA au 1er janvier, les mutuelles, les assurances, la hausse des impôts, les ménages aux revenus modestes désormais imposables suite au gel des barèmes et de l'extinction de la demi-part pour avoir élevé des enfants... Sans omettre de préciser le gel pour 2014 de l'APL (Allocation Personnalisée au Logement), le déremboursement de médicaments, le dépassement d'honoraires médicaux...

***L'écart se creuse à grande vitesse entre le prix des loyers-charges et les revenus du salaire, de la retraite, de l'indemnisation chômage, des minima sociaux. Cet écart mène inéluctablement dans de grandes difficultés un nombre croissant de familles, pour lesquelles le "reste à vivre" permet de moins en moins de satisfaire les besoins vitaux et pour certaines conduit au surendettement avec son cortège de difficultés.***

***C'est pourquoi les administrateurs Indécosa-cgt 18 ont pris position***
Les Offices HLM ont annoncé la couleur pour 2014 : les augmentations proposées et décidées par les Conseils d'Administration sont de 1,8% à partir de janvier. Au sein de ces instances, dans lesquelles siègent les représentants des locataires Indécosa-cgt 18 et les autres élus d'associations de locataires, ils ont voté contre l'augmentation de 1,8 % des loyers HLM au 1er janvier 2014, mais étant minoritaires, la proposition fut adoptée...

***Face à de telles réalités humaines , il y a urgence à :***

1. ***Augmenter les salaires, avec le Smic à 2.000 € bruts, valoriser les retraites et les pensions, les prestations sociales, les minima sociaux pour vivre dignement et satisfaire les besoins vitaux des familles (se nourrir, se loger, se vêtir, se déplacer, se cultiver...).***

2. ***Faire que la quittance "loyer et charges" des locataires n'excède pas 20 % de leurs revenus, alors qu'une large partie d'entre eux y consacrent 30 %, parfois beaucoup plus avec l'impact de la régularisation annuelle des charges.***

3. ***Exiger de l'Etat un plus grand financement public du logement social dans notre pays, dans le cadre d'un grand Service Public de l'Habitat et du Logement, pour garantir l'égalité d'accès et la qualité des services.***
   ***Ce financement doit intervenir pour la réalisation des grands travaux de maintenance, d'entretien, de rénovation énergétique des logements et bâtiments... afin de ne pas peser sur les charges des locataires devant impérativement être contenues. La responsabilité des Bailleurs sociaux est pleinement engagée.***

*Bourges, le 15 janvier 2014*

## CDD ABUSIFS suivis d'un CDI reprise de l'ancienneté

Par l'effet de la requalification des contrats à durée déterminée, le salarié est réputé avoir occupé un emploi à durée indéterminée depuis le jour de sa première embauche. Il est donc en droit d'obtenir la reconstitution de sa carrière ainsi que la régularisation de sa rémunération.
Le recours répété à des CDD conclus avec le même salarié ne peut pas avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise (article L 1242-1 du Code du Travail). La requalification du contrat en CDI en découle, et le salarié peut obtenir du juge la reprise de l'ancienneté acquise sur l'ensemble des CDD requalifiés. Dans une affaire récente, un salarié avait enchaîné dans la même entreprise 52 CDD à compter du 30 Juin 1995, avant d'être embauché en CDI, ce qu'il obtient aisément. Mais les juges du fond refusent la reprise intégrale de son ancienneté, au motif que certains CDD étaient entrecoupés par une période d'inactivité allant de trois mois à un an, et que le salarié ne démontrait pas s'être tenu à la disposition de son employeur durant ces périodes. Statuant en faveur du salarié, la Cour de Cassation décide que la requalification de la relation contractuelle entraîne de plein droit, pour le calcul de son ancienneté, la prise en compte de ces périodes d'inactivité.
Le salarié peut donc prétendre à une rémunération tenant compte de l'ancienneté acquise depuis le premier jour travaillé, sans avoir à démontrer qu'il s'est tenu à la disposition de l'entreprise durant les périodes d'interruption du travail.

Cass. Soc. 6 novembre 2013—n° 12-15953 P, La Poste.
A noter : dans un autre arrêt daté du 23 octobre 2013, la cour suprême conclut aussi que lorsqu'un contrat intermittent est requalifié en CDI de droit commun à temps plein, l'ancienneté du salarié doit intégrer les périodes non travaillées (Cas. Soc. 23 octobre 2013—n° 12-16349, association Club de sports de Val-d'Isère). En effet, le contrat de travail intermittent a pour objet de pourvoir des emplois permanents qui, par nature, comportent une alternance de périodes travaillées et non travaillées. Mais en l'absence de définition de ces périodes dans le contrat de travail, ce dernier doit être requalifié en contrat à durée indéterminée à temps plein.

---

## CDD Refus de modification des conditions de travail par le salarié

Le refus d'une mutation, s'il caractérise un manquement aux obligations contractuelles, ne constitue pas une faute grave et ne permet pas de rompre un contrat de travail à durée déterminée (CDD).
Dans deux affaires similaires, des salariés en CDD ont refusé un changement d'affectation. Estimant que ce refus constituait une faute grave, l'employeur a mis fin de façon anticipée au contrat. L'article L 1243-1 du Code du Travail précise que, sauf accord des parties, le CDD ne peut être rompu avant l'échéance du terme qu'en cas de faute grave, de force majeure ou d'inaptitude constatée par le médecin du travail.
La Cour de Cassation confirme, dans ces deux arrêts, la jurisprudence posée pour les salariés en CDI, selon laquelle le refus d'un simple changement des conditions de travail ne constitue pas à lui seul une faute grave. La différence est que, pour le CDI, le licenciement peut être reconnu avoir une cause légitime et sérieuse, alors que pour le CDD, l'absence de faute grave entraîne le caractère abusif de la rupture. Chaque employeur est donc condamné à verser au moins la totalité des salaires dus jusqu'au terme initial des contrats.

> Cass. Soc. 20 nov. 2013 - n° 12-30100
Cass. Soc. 20 nov. 2013 - n° 12-16370 P.

---

## LIBERTES FONDAMENTALES Le licenciement pour témoignage est nul

Le témoignage en justice est une liberté fondamentale protégée au titre des droits de la défense et de la liberté d'expression aux articles 6 et 10 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Dans une récente affaire, un salarié a été licencié pour faute grave après avoir rédigé une attestation fausse, selon l'employeur, en faveur d'un autre salarié engagé dans un litige prud'homal. La Cour de cassation a déclaré nul tout licenciement prononcé en raison du contenu d'une attestation délivrée par un salarié au bénéfice d'un autre, sauf mauvaise foi de son auteur (1).

Par cette décision, la Cour de cassation protège la liberté fondamentale de témoigner, garantie d'une bonne justice, et facilite la défense des salariés dans le cadre d'un litige prud'homal. Elle atténue les risques de représailles de l'employeur envers le salarié qui établirait une attestation en faveur d'un autre.

Quel que soit le contenu de l'attestation, le licenciement pour témoignage en justice d'un salarié est nul et ouvre droit à une réintégration du salarié. La liberté de témoigner en justice est, au même titre que la liberté d'expression, un droit fondamental que l'employeur ne peut sanctionner. La Cour de cassation laisse tout de même le pouvoir à l'employeur de licencier en cas de mauvaise foi. Seule celle-ci peut légitimer le licenciement de l'auteur d'une attestation. L'employeur devra toutefois démontrer cette mauvaise foi, qui «*ne peut résulter que de la connaissance par le salarié de la fausseté des faits qu'il dénonce*» ; définition donnée en matière de dénonciation d'actes de harcèlement (2).

(1) Cass. Soc. 29 octobre 2013 - n° 12-22447, établissement Union Mutualiste.
(2) Cass. Soc. 7 février 2012 - n° 10-18035, Hermès Sellier.

TOURISTRA vacances

**Associations et collectivités,**
**contactez votre attaché commercial Touristra Vacances :**

**Départements 28 • 78 • 18**

François Musto : Tél. : 06 88 23 53 71 // musto@touristravacances.com
Assistante : Chantal Saada: Tél. : 01 80 98 40 15 // saada@touristravacances.com
Touristra Vacances : 10 rue du Faubourg Montmartre • 75009 Paris
Pour tous, réservations au **0890 567 567** (0,15€ la min)
**www.touristravacances.com**

ancavTT réseau carte loisirs 2014 www.ancavtt.com vacances | loisirs | culture

réseau ANCAVTT

Club 3000